



Formation

Épargne et transition écologique :
quels choix pour les églises
et associations ?

18 novembre 2025

Ordre du jour

Ouverture

- I. Prière et mot d'accueil
 - II. Comprendre les mécanismes bancaires et leurs enjeux
 - III. Des outils concrets pour les institutions chrétiennes
 - IV. Travail en petits groupes
 - V. Retours d'expérience
 - VI. Questions
 - VII. Prière
- ## Conclusion

Prière d'ouverture

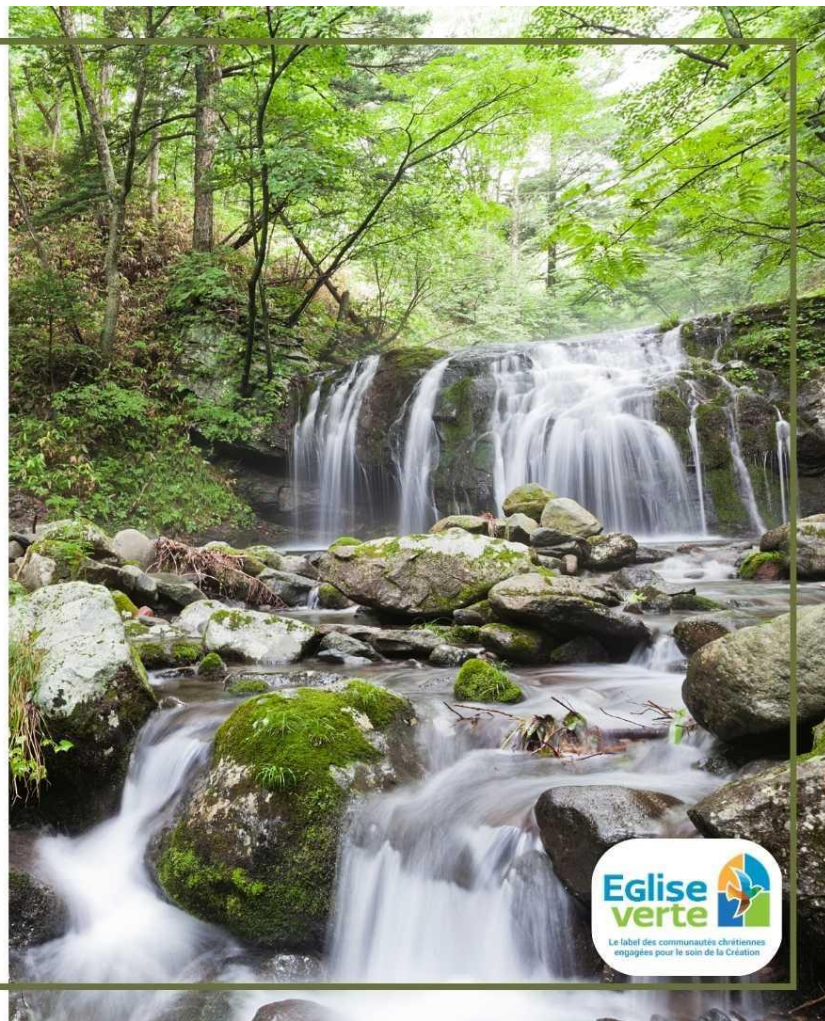
Dieu, notre Père et notre créateur,
par ton Fils Jésus, envoie sur nous le souffle de ton Esprit.
Donne-nous un esprit de sagesse et de discernement,
un esprit de conseil et de force.

Nous nous réunissons aujourd'hui parce que nous croyons
qu'agir pour préserver la Création est une façon d'aimer notre
prochain et d'agir pour la justice.

Que notre esprit, notre âme et notre cœur soient entièrement
tournés vers toi, afin d'accueillir la parole de chacun avec
bienveillance.

Que nos oreilles se fassent attentives aux fragilités, aux
faiblesses ou aux réticences des uns et des autres afin que
nous avançons ensemble, en respectant le rythme de chacun
mais conscients de l'urgence du cri de la terre et des pauvres.
Nous nous remettons entre tes mains, Seigneur, confiants dans
ta bonté de Père.

Amen.





Comprendre les mécanismes bancaires et leurs enjeux



*Avec Valérie Vitton, Directrice des clientèles personnes morales
Crédit Coopératif*

Comprendre le fonctionnement d'une banque



18 novembre
2025



Note : ce document doit être lu en tenant compte des commentaires fournis lors de sa présentation

Programme de la soirée

1 Généralités

- Quel est le fonctionnement d'une banque ?
- Que fait la banque avec l'argent des clients ?

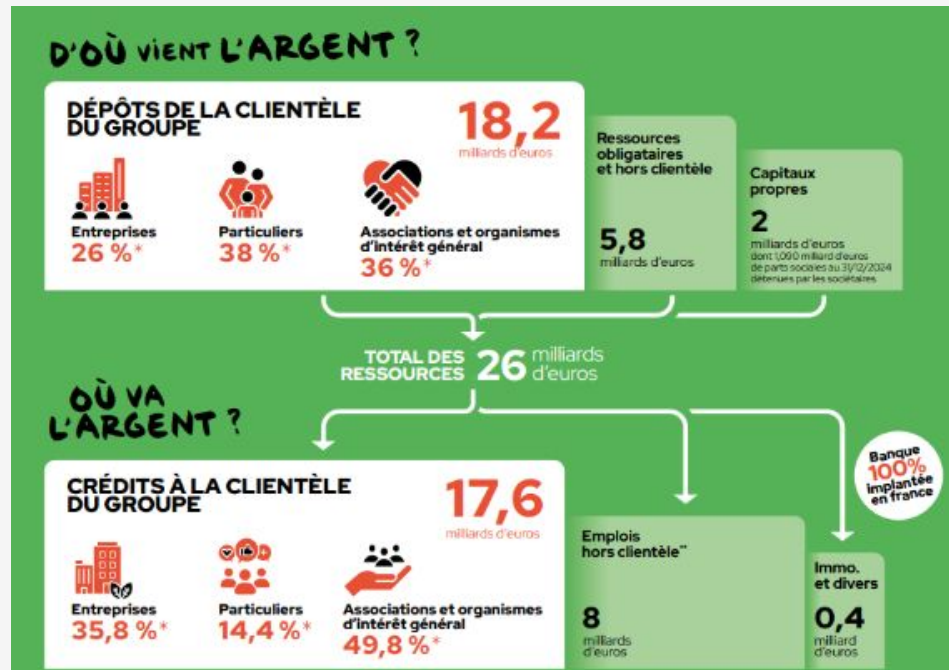
2 Évaluer la « vertu » d'un placement

- Focus sur les labels Finansol ISR et Greenfin, ainsi que sur les critères d'un investissement éthique.

3 La banque face aux attentes des clients

- Évolution des attentes et des tendances du côté des clients.
- Quel est l'impact environnemental d'une banque ?

Le fonctionnement d'une banque ou le « circuit de l'argent »



Exemple d'une banque de détail ou banque de réseau. Une banque qui a un réseau physique et / ou en ligne. Différence avec les « néo-banques » qui ne sont pas des banques.

Vers toujours plus de transparence ?

Les banques sont soumises à beaucoup de réglementations dont le code monétaire et financier. Elles sont « surveillées » par l'AMF et la BCE pour les plus grandes d'entre elles.

Depuis le 1er janvier 2023, tous les intermédiaires financiers doivent soumettre un nouveau questionnaire aux investisseurs. Ce questionnaire permet de déterminer leurs préférences en matière d'investissement responsable. Il a vocation à sensibiliser les investisseurs aux problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG). Ce procédé intervient dans le cadre de la directive européenne MiFID 2. L'objectif européen est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Évaluer la « vertu » d'un placement

LES CRITÈRES ESG : ENVIRONNEMENT, SOCIAL, GOUVERNANCE

Les critères **ESG** sont utilisés pour évaluer les pratiques des entreprises sous 3 angles :

- **Environnement (E)** : lutte contre le changement climatique, réduction des déchets, énergies renouvelables...
- **Social (S)** : respect des droits des salariés, égalité hommes-femmes, formation, inclusion...
- **Gouvernance (G)** : transparence, lutte contre la corruption, diversité dans les conseils d'administration...

Ces critères viennent compléter les critères financiers classiques : évolution du résultat, du chiffre d'affaires...

ISR : L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'ISR est une démarche qui intègre les critères ESG dans la gestion des fonds. Il vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

Créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label ISR **permet d'identifier les fonds responsables**. Depuis mars 2024, pour obtenir ce label, un fonds ne peut plus investir dans des entreprises liées aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon).

LE RÈGLEMENT SFDR : ARTICLES 6, 8 ET 9

Depuis 2021, le règlement européen **SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)** impose plus de **transparence** aux fonds d'investissement. Il classe les fonds en 3 catégories

Cadre réglementaire des placements

TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Articles du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Une nouvelle réglementation de l'union Européenne (SFDR) permet désormais d'apporter aux investisseurs une information extra-financière plus simple et plus transparente en matière de durabilité.

Par exemple, elle nous aide désormais en obligeant les producteurs de fonds, de contrats d'assurance vie et de mandats de gestion à les classer en **trois catégories distinctes (9, 8, 6)** suivant le degré d'importance du critère de durabilité :

Article **9**

Produits avec un **objectif direct** de Développement Durable (DD).
Poursuite directe d'un objectif d'investissement durable : investissement dans une activité contribuant à un objectif social ou environnemental et appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

Article **8**

Produits avec une **approche ESG**
qui promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Article **6**

Produits **classiques**
Ne comportent pas spécialement de démarche ESG au sein de leur stratégie.

La réglementation oblige également de **publier des informations détaillées** sur la manière dont les acteurs du marché intègrent ou non les caractéristiques ESG dans leurs produits.

Le label FINANSOL (1/3)

LE LABEL FINANSOL

25 ans d'expertise au service de
la finance à impact social

Concilier *finance* et *impact
social*, c'est possible.
Suivez le label Finansol !



Le label de référence pour la finance solidaire et à impact social

La finance solidaire, c'est quoi ?

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire.

La finance solidaire est un circuit de financement où l'épargnant donne du sens à son épargne. En plaçant son argent sur un produit d'épargne solidaire, il finance notamment l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, l'accès aux soins pour les personnes âgées, les activités écologiques, l'entrepreneuriat dans les pays en développement, etc.



Le label FINANSOL (2/3)

Qu'est-ce qui peut être labellisé ?

Le label Finansol peut être attribué à plusieurs types de produits financiers :



Produit bancaire : livret, compte à terme, compte-courant



Contrat d'assurance-vie



Organisme de Placement Collectif (OPC)



Titre d'entreprise solidaire : part de capital, part sociale, titre participatif



Titre de dettes : obligation, bon de trésorerie



Le label Finansol est attribué à des produits et non à une association, une entreprise ou un établissement financier dans son ensemble. Le capital investi n'est pas garanti.

Le label FINANSOL (3/3)

Attribution et contrôle du label



C'est le comité du label, un organe indépendant dont les membres sont bénévoles, qui examine les nouvelles candidatures et contrôle chaque année le respect des critères du label Finansol.

Ses membres sont des experts issus des secteurs associatif, financier, de l'investissement à impact et de l'entrepreneuriat social et du monde des médias.

Depuis plus de 25 ans, le comité a mis en place un **processus de labellisation et de contrôle rigoureux** pour assurer sa transparence et son indépendance.



En 2023, près de 200 produits sont labellisés Finansol.

Pour en savoir plus sur le label et le comité du label, cliquez ici : www.finance-fair.org/fr/pourquoi-un-label

Evolution des attentes et tendances côté clients

Une attente **de plus en plus forte** de nos clients...

76%

des Français déclarent que l'**impact des placements sur l'environnement** est un sujet important.



65%

trouvent qu'il est important que **leur conseiller bancaire ou financier leur demande** s'ils souhaitent réaliser des placements « responsables » ou « durables ».



Comment identifier un placement durable

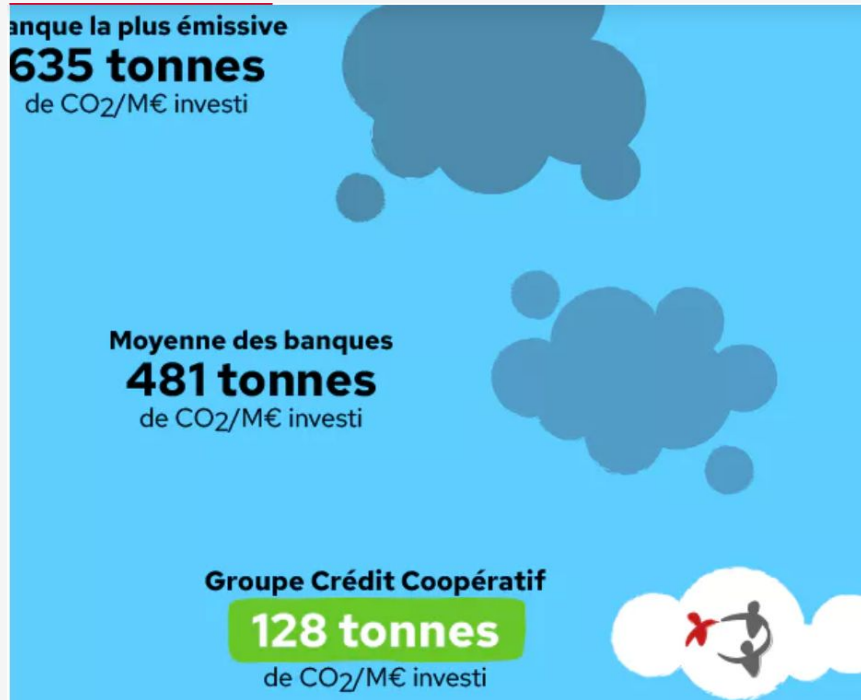
SFDR et PAI.

Obligation de communiquer sur les PAI et sur l'incidence des investissements en matière de durabilité.

Il faut désormais informer le client (dans les informations précontractuelles et périodiques des produits) sur la prise en compte, ou non, des **Principal Adverse Impacts (PAI)** ou principales incidences négatives qu'il ne veut pas que son épargne génère en matière de durabilité ; c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux ou en matière de droits de l'homme et de lutte contre la corruption :

 Environnement	 Social	 Gouvernance
✓ La transition vers une économie bas carbone Réduction empreinte carbone, engagement sur la trajectoire 2°C pour le climat, contrôle de la consommation d'énergie... ✓ La préservation des ressources naturelles (eau, etc...) ✓ La préservation des terres et des océans ✓ La gestion / réduction des déchets ✓ La préservation de la biodiversité 5	✓ La protection des droits sociaux et humains Participation / préservation des avantages sociaux (assurance santé, retraite...), gestion des risques liés à la cybersécurité / au harcèlement, contrôle des controverses. ✓ Les relations sociales Actions soutenant le climat interne, la présence de représentants, les résultats des enquêtes internes. ✓ L'investissement dans le capital humain (y compris la santé) Développement des compétences/formations, etc... 3	✓ Lutte contre la corruption ✓ Autres sujets de gouvernance Politique de rémunération, éthique des affaires, parité des dirigeants, indépendance des Administrateurs, etc... 2

Quel est l'impact environnemental d'une banque ?



Pour une banque c'est le bilan carbone scope 3 qui est le plus significatif.

Où aller chercher de l'information ?

Il peut être difficile de s'y retrouver et tout le monde ne joue pas la transparence.

On peut, par exemple, aller chercher de l'information auprès d'ONG comme Reclaim Finance, qui ont une compétence sur le sujet.

Le site [Ma banque - Change de banque](#)



Le site [L'impact des banques sur le climat : tout comprendre - Oxfam France](#)



Le site [Les banques éthiques sont-elles fiables? - Greenpeace France](#)

The word 'GREENPEACE' is written in a bold, green, sans-serif font. The letters are slightly irregular, giving it a hand-drawn or activist feel.

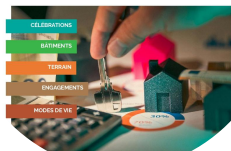
Merci pour votre attention

Valérie Vitton

***Directrice du développement des clientèles
personnes morales au Crédit Coopératif***

Des outils concrets pour les institutions chrétiennes

**église
verte** Fiche n° 10
ÉPARGNE SOLIDAIRE
ET ÉCOLOGIQUE,
INVESTISSEMENT
ÉTHIQUE



« ...
il s'
(M) s'
Le r
prés
La ques
sont des
dans la p
Si la Bib
mation
pas son
dans l'
série r
à l'un
l'age
rce
ur



**MOUVEMENT
LAUDATO SI'**

Catholiques pour notre maison commune

Fiche pratique *Épargne solidaire et écologique, investissement éthique*

Fiche pratique : Epargne solidaire et écologique, investissement éthique.



- Les positionnements de nos Églises
- Discerner les placements
- Le principe du désinvestissement
- Des témoignages
- D'autres façons de faire "travailler" son argent
- Des ressources bibliographiques

Des outils concrets pour les institutions chrétiennes



Mensuram Bonam

Eglise
verte



Mensuram Bonam



Ce texte est pensé comme un guide pour les investisseurs afin “ **d’apporter la lumière de l’Evangile et de la doctrine sociale catholique (DES) sur le domaine spécifique de l’économie et du monde de la finance** ”.

Eglise
verte



Mensuram Bonam



Affirmant qu'**aucun placement ne peut être moralement neutre**, l'investissement est pensé comme une trajectoire de conversion et de discernement, **cherchant la cohérence entre la foi et les pratiques financières.**



Mensuram Bonam



Le guide invite les organisations à produire une « **déclaration de politique d'investissement** » afin de mettre en œuvre une variété de stratégies, et notamment « **voter, s'exprimer et partir** ».



Respecter la dignité intrinsèque de la vie humaine	Eviter les comportements destructeurs	Reconnaître les impacts globaux et de durabilité	Assurer la protection de l'environnement
• Avortement	• Substances et services addictifs	• Infractions au droit du travail	• Menaces sur le changement climatique
• Armements	• Jeux et jouets informatiques déshumanisants	• Corruption	• Exploitation d'externalités négatives
• Armes nucléaires	• Pornographie	• Discrimination	• Disponibilité alimentaire refusée aux plus vulnérables
• Peine de mort		• Violations des droits de l'homme	• Manipulations génétiques
• Contraceptifs		• Violations des droits des peuples autochtones	• Produits chimiques dangereux
• Recherche sur les cellules souches embryonnaires		• Régimes totalitaires	• Mines et matières premières minérales
• Abus sur les animaux/expérimentation animale		• Pratiques commerciales déloyales	• Nonaccès à l'eau potable



Des outils concrets pour les institutions chrétiennes



Témoignage d'Anne Doutriaux, coordinatrice France du Mouvement Laudato si'



Des outils concrets pour les institutions chrétiennes



Témoignage d'Olivier Bouilliez, ancien référent à l'Écologie intégrale du Diocèse de Grenoble-Vienne



Exemple du Diocèse de Grenoble

*En **2017**, la réalité des marchés financiers et particulièrement des marchés obligataires nécessitait que le diocèse revoie sa stratégie de placements des fonds de moyen et long terme. Au même moment, il semblait important de s'assurer aussi que nos placements soient contrôlés et qu'ils suivent **les critères de la doctrine sociale de l'Eglise**. Aussi, le comité financier a rédigé et fait valider par le CDAE (Conseil Diocésain des Affaires Économiques) une **charte éthique** pour les placements financiers....*

Exemple du Diocèse de Grenoble

Charte éthique pour les placements financiers

**Approuvée par le CDAE en
novembre 2017**



Le diocèse de Grenoble-Vienne veut par ce texte expliciter -pour lui-même et ses parties prenantes- ce qui guide l'éthique de ses choix économiques.

Il demande à ce que chacun des différents acteurs concernés par la gestion des finances du diocèse en prenne acte et s'y conforme.

1. Préambule : les principes fondamentaux de la doctrine sociale de l'Eglise,
2. Appel à la conscience et au goût du bien,
3. Déclinaison des principes.

Exemple du Diocèse de Grenoble

*... puis il a fait **créer deux fonds d'investissement**, les a fait agréer par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et les a confiés, après un appel d'offres très large, à des gestionnaires professionnels avec mission d'appliquer cette charte tout en visant un **objectif de rendement modeste indexé sur l'inflation**. Les avoirs **moyen et long terme** du diocèse sont répartis pour moitié sur chacun de ces deux fonds.*

Fonds dédiés, fermés à tout autre investisseur même d'église, afin de ne subir aucune pression

50 gestionnaires consultés . Retenus : Fornoy finance, CIC

Court terme : caisse d'épargne



Exemple du Diocèse de Grenoble

*A réception de la lettre du mouvement Laudato Si , nous l'avons transmise à nos gestionnaires et leur avons demandé un état précis sur ce point. A ce jour, nous en avons reçu un, l'autre suit la même dynamique et devrait nous parvenir prochainement. Sur ce premier fonds, notre exposition au secteur pétrolier est de **2,93%**, en baisse progressive. Plusieurs ventes ont été effectuées récemment, chaque fois qu'une société sortait de nos critères éthiques. Nous n'avons par exemple aucune participation dans TotalEnergies, notamment à cause du projet d'oléoduc géant EACOP en Ouganda et Tanzanie....*

....Et avec nos deux fonds dédiés nous avons les outils pour mettre en œuvre ces décisions en totale autonomie en lien étroit avec nos gestionnaires.

Exemple du Diocèse de Grenoble

Lundin
Petroleum

Accusation de complicité de crimes de guerre au Soudan entre 1997 et 2003 → **VENTE**



Accusation de stockage de pétrole servant au financement de DAECH entre 2014 et 2015 → **VENTE**



Marée noire sur les côtes du Pérou en janvier 2022 → **VENTE**



Pas d'investissement dans TOTAL ENERGIES

Projet EACOP : projet d'oléoduc géant Ouganda et Tanzanie : énormes émissions de CO2, dégradation d'écosystèmes, déplacements de populations...

2 type d'actions :
désinvestissement,
et vote en AG

(ici rapport sur les désinvestissements)



Travail en petits groupes



Travail en petits groupes

Répartition en salles virtuelles de 5 personnes : Échanges autour des engagements locaux (paroisses, paroissiens) et des problématiques rencontrées. Utilisation d'un système commun de prise de notes pour collecter les retours en direct

Partage des situations locales

- 1) Votre instance de gouvernance sait-elle précisément où dort son argent (livrets, comptes, trésorerie...) et que finance cet argent ?
- 2) Que vous ayez ou pas la main sur l'architecture financière de votre organisation, que pouvez vous faire concrètement ou même symboliquement?

s'il vous reste du temps : Comment notre paroisse/ association discerne-t-elle aujourd'hui l'usage de son argent comme une question spirituelle, et pas seulement technique ou comptable



*Analyse des retours, témoignages
et pistes concrètes d'action*



Retours d'expérience

Condamnation du Groupe TotalEnergies pour *greenwashing*
prononcée le 23 octobre 2025 par le Tribunal judiciaire de Paris



Louise Laidi, Consultante Finance Durable

06 29 38 34 00

louiselaidi@gmail.com



Introduction : les contentieux environnementaux, **une bonne façon de faire bouger les acteurs économiques ?**

- **Augmentation des contentieux environnementaux dans le monde**
 - Depuis 2015, leur nombre a plus que doublé
 - 50 % des litiges aboutissent à des résultats favorables à l'action environnementale, l'Etat ou l'entreprise modifiant souvent son comportement pour éviter le risque réputationnel avant même d'être condamnée par un juge
- **Les plaintes judiciaires ciblent**
 - Soit des **États**, comme en France, dans « **l'Affaire du Siècle** » => 14/10/2021, décision du Tribunal administratif de Paris dans, déclarant l'Etat responsable du préjudice écologique lié à sa carence à respecter les objectifs qu'il s'est fixé en matière de réduction de gaz à effet de serre;
 - Soit des **entreprises** impliquées dans l'extraction fossile/fourniture d'énergie fossile, et plus récemment d'autres secteurs comme celui de la finance => **Total Energies** est l'une des entreprises les plus poursuivies en justice sur des enjeux environnementaux
 - Ces actions étant le plus souvent entreprises par des ONG ou des régulateurs



Introduction : les contentieux environnementaux, **une bonne façon de faire bouger les acteurs économiques ?**

- Mars 2022 : plusieurs ONG ont attaqué en justice le Groupe TotalEnergies pour « allégations environnementales trompeuses »
- Méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argumentaire environnemental de manière trompeuse
- qualification juridique retenue en droit français pour sanctionner les pratiques de greenwashing (écoblanchiment)

2022 : Assignation de TotalEnergies pour allégations environnementales trompeuses

- 2021: vaste campagne médiatique sur ses différentes plateformes de communication lancée par Total vantant le nouveau tournant écologique pris par la société
 - À l'occasion de sa nouvelle dénomination sociale « TotalEnergies »
 - Mettant l'accent sur développement des énergies renouvelables par le Groupe
- 2022: les associations Greenpeace, Notre Affaire à Tous et les Amis de la Terre France , ont assigné les sociétés TotalEnergies (TE), TotalEnergies Électricité et Gaz France (TE&GF) dénonçant leurs allégations environnementales trompeuses
 - quant à leur ambition de neutralité carbone et à leur position majeure en termes de transition écologique
 - et également leur performance environnementale en gaz fossile et bio-carburant.
 - Réclamant la cessation de la campagne de diffusion ainsi que l'octroi de dommages-intérêts.

2023 : le Tribunal Judiciaire de Paris décide que TE a bien commis des allégations environnementales trompeuses portant sur « son ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 » et sur le fait « d'être un acteur majeur de la transition énergétique »

○ **Ce que l'entreprise TE a fait de problématique**

En 2021, l'entreprise TE a communiqué sur son engagement vers la neutralité carbone en faisant référence à l'Accord de Paris. Cependant, elle a omis deux informations importantes :

- Elle avait sa propre définition de la neutralité carbone (différente de celle de l'Accord de Paris)
- Elle continuait d'investir massivement dans les énergies fossiles

○ **Pourquoi est-ce trompeur pour le consommateur ?**

- En voyant ces communications, un consommateur pouvait croire à tort qu'en achetant les produits de TE, il contribuait à la transition énergétique.
- le prix reste le principal critère d'achat pour les consommateurs, mais ils accordent de plus en plus d'importance à l'impact environnemental des produits qu'ils achètent.

2023 Tribunal Judiciaire de Paris: sanctions prononcées contre TE

- TotalEnergies doit :
 - verser 8.000 euros à chacune des trois ONG de dommages intérêt en réparation de leur préjudice moral
 - payer un total de 15.000 euros pour couvrir leurs frais de justice.
 - retirer de son site internet toutes les déclarations relatives à la neutralité carbone et à la transition énergétique jugées trompeuses, et publier un lien vers la décision judiciaire, dans un délai d'un mois, sous peine de se voir infliger des sanctions pouvant atteindre 20.000 euros par jour.
- TotalEnergies a de son côté renoncé à faire appel

Conclusion : une avancée majeure de la justice environnementale en France

- la première condamnation effective d'une grande entreprise en France pour greenwashing:
 - Nespresso fait l'objet d'une action en justice depuis 2021, initiée par l'association de consommateurs CLCV et l'ONG CCFD-Terre solidaire pour allégations environnementales trompeuses concernant ses allégations de neutralité carbone et de capsules "100% recyclables"
- Les entreprises sont très attentives aux contentieux environnementaux
 - Risque d'image/ risque réputationnel
 - Chute du cours de bourse: Volkswagen(Dieselgate) et BP (Marée noire Deepwater Horizon)
 - Sanctions civiles, pénales, administratives
- Vents contraires pour les politiques publiques et vents favorables pour la justice climatique !

Annexe A : Autres contentieux initiés contre **Total Energies** en France **assignation pour inaction climatique**

Fondement juridique : Loi française sur le devoir de vigilance

Chronologie :

- Janvier 2020 : Une coalition de 6 associations (Notre Affaire à Tous, Sherpa, Amnesty International France, France Nature Environnement, ZEA, Les Eco Maires) et 15 collectivités territoriales assignent TotalEnergies en justice
- Septembre 2022 : Les villes de Paris et New York rejoignent l'action judiciaire
- Juillet 2023 : Le tribunal de Paris classe l'action comme irrecevable pour des questions de procédure
- Juin 2024 : La cour d'appel de Paris juge l'action recevable, ouvrant la voie au premier procès climatique contre une multinationale en France

Demandes : Contraindre TotalEnergies à prendre les mesures nécessaires pour s'aligner avec l'objectif 1,5°C de l'Accord de Paris

Statut actuel : La cour d'appel a ouvert la voie à l'examen judiciaire du fond de l'affaire, bien qu'elle ait jugé irrecevable l'action de la plupart des collectivités territoriales (sauf Paris)

Projets EACOP et Tilenga (Ouganda/Tanzanie)

Nature du projet : Construction du plus long oléoduc chauffé du monde (1 443 kilomètres) et forage de 400 puits de pétrole, dont 130 dans le parc national des Murchison Falls

a) Action fondée sur la loi française sur le devoir de vigilance :

- Les Amis de la Terre et quatre associations ougandaises ont attaqué TotalEnergies pour manquement à son devoir de vigilance
- L'action a été jugée irrecevable pour des questions de procédure

b) Action pour violations des droits humains :

- Septembre 2025 : Le tribunal de Paris ordonne à TotalEnergies de produire des documents internes jugés essentiels pour mesurer l'ampleur du préjudice



Retours d'expérience



Marion Chazelle-Dufour, Déléguée nationale Modèle économique des Scouts et Guides de France

Prière de clôture

Père, nous te rendons grâce et nous te bénissons d'avoir été à nos côtés le temps de cette rencontre.

Accompagne-nous sur notre chemin de conversion, ainsi que toutes les communautés engagées dans la démarche Église verte.

Que nos échanges de ce jour portent du fruit, et qu'ils consolident notre foi et notre espérance.

Suscite de par le monde, chez les communautés chrétiennes et au cœur de toute personne de bonne volonté, le désir d'entrer en chemin de conversion écologique.

Merci Père, de nous donner des frères et des sœurs à aimer, une création à contempler et à protéger, un Sauveur à glorifier et à louer.

Et que ta bénédiction repose sur nous à jamais, par Jésus le Christ notre Seigneur.

Amen.





Envoi

Questions pour la suite, la vôtre ...

- 1) Votre instance de gouvernance sait-elle précisément où dort son argent (livrets, comptes, trésorerie...) et que finance cet argent ?
- 2) Que vous ayez ou pas la main sur l'architecture financière de votre organisation, que pouvez vous faire concrètement ou même symboliquement ?
- 3) Comment notre paroisse/association discerne-t-elle aujourd'hui l'usage de son argent comme une question spirituelle, et pas seulement technique ou comptable ?